

COMMISSION DES ARBITRES

PV DE LA REUNION PLENIERE DE LA CDA

du 02/04/2019 à 19h00 au DIF

Président : METE Orhan

Secrétaire : Joseph SABATINO.

Présents: Abdelkader AMARI - Edgar BARENTON - Huseyin COBAN- Stephane CUSANNO - Arnaud MAREY – Riad NASRI -

Excusés : Nicolas BROTONS – Jacques CHARLES – Patrick COURTIEU - Karim SABRI - Emerik PEREIRA -

Compte rendu effectué par Arnaud MAREY.

1. Bilan de la saison 2018-2019 :

Il sera fait ultérieurement lors de la dernière CDA.

2. AG de rentrée

Elle se tiendra le samedi 14/09/2019 de 8h à 12h avec convocation de tous les arbitres au TSF à Voiron à 7h30 pour émargement. La ponctualité est de rigueur.

Des propositions d'ateliers sont faites après le traditionnel bilan de l'année écoulée, la présentation des modifications portées au règlement intérieur de la CDA et les modifications des lois du jeu:

- Etre assistant (le Hors-jeu, notamment)
- Conduire une observation
- Placements et déplacements
- Questionnaire : 20 questions

Les tests physiques seront décentralisés et auront lieu un samedi matin ; les arbitres pourront se rendre à l'un ou l'autre des lieux en fonction de leur inscription préalable. Une absence à la 1^{ère} date vaut convocation à la 2^{nde}.

Lieux en discussion : Moirans samedi 21/09 à 9h et Nivolas-Vermelle samedi 28/09 à 9h.

Un rattrapage aura lieu à Tullins un mardi soir fin octobre à compter de 19h.

3. Point sur les désignations et les observations

La CDA a fait le choix de privilégier 3 axes dans les observations :

- Voir tout le monde, ce qui était rarement le cas auparavant, sous réserve des aléas liés aux maladies et blessures voire indisponibilités récurrentes.
- Voir les JAD plusieurs fois ; presque tous ont été à ce jour vus au moins une fois.
- Privilégier les observations des arbitres D3 qui seront le plus concernés par les montées au vu de la réforme des championnats et des arrêts des D2. Tous les D3 seront donc vus 2 fois.

En ce qui concerne les arbitres des autres catégories, seule la note la plus élevée sera retenue en cas de double observation. La possibilité d'achever une 2^{ème} observation des D1 est à l'étude en fonction du nombre d'observateurs disponibles.

La CDA remercie vivement tous les arbitres D1-D2-AA et arbitres de Ligue qui apportent leur aide à l'occasion des observations de leurs jeunes pairs et débutants et souhaite que le tutorat se poursuive l'an prochain. Une somme forfaitaire de 25€/ suivi sera versée aux arbitres qui s'engagent à suivre un jeune 5 fois dans l'année.

4. Classement des arbitres

Il sera fonction de la ou des notes des observations, du questionnaire de rentrée et du bonus-malus.

5. Réforme des championnats

L'an prochain, il y aura 2 poules en D1, 3 en D2, 4 en D3, 5 en D4 et le reste des équipes sera en D5. De gros besoins en assistants se font sentir d'où l'appel à candidature pour devenir arbitre assistant spécifique.

6. Règlement intérieur de la CDA

Adopté par le comité de direction du district le 15/03/2019 après avis de la CRA, il a été envoyé à tous les arbitres et se trouve sur le site du DIF, rubrique arbitrage / docs arbitres / règlement intérieur CDA. Un nouveau règlement est en cours de rédaction et requiert un examen particulier au vu des expériences diverses vécues cette année.

7. Transmission du courrier au sein de la CDA

Le secrétariat du DIF transmet désormais le courrier, les fiches navettes des commissions et les indisponibilités à tous les secrétaires des désignations, à Riad Nasri chargé des enquêtes, au secrétariat de la CDA et au Président.

Chaque personne concernée est chargée de répondre aux courriers avec copie au Président et au secrétaire, Jo SABATINO.

8. Les rapports et les notes

Une discussion sur les notes est engagée. La possibilité de créer un pool d'observateurs attiré est envisagée à l'instar de ce qui se passe en Ligue.

Exemple : 1 observateur par poule de D1 et changement à la mi-saison afin que tous les arbitres D1 soient vus par les deux mêmes observateurs. 3 observateurs dédiés en D2 (1 par poule). Ce système ne peut être envisagé aux autres niveaux en raison du nombre insuffisant d'observateurs.

9. Questions diverses

Tour de table.

FIN DE LA REUNION 22H30.

Le Président
Orhan METE

Le secrétaire
Joseph SABATINO

Permanence du Mardi 9 Avril 2019

PRESIDENT: METE Orhan.
Secrétariat : J. SABATINO.
Présents : - U COBAN. AMARI A.

Rappel : consultation des désignations

La CDA rappelle à tous ses arbitres, que les désignations sont susceptibles d'être modifiées sur MyFFF **jusqu'au samedi 10h**. Vous devez donc impérativement consulter vos désignations jusqu'à ce moment. Au-delà, le désignateur vous appelle en cas de modification.

Rappel : rédaction et envoi des rapports

La CDA demande à l'ensemble de ses arbitres, de rédiger vos rapports dans le document prévu à cet effet sur le site du District, **rubrique Arbitrage > Docs Arbitres > Rapports Disciplinaires d'Arbitrage**. La CDA demande à ses arbitres d'envoyer leur rapport à l'adresse : discipline@isere.fff.fr

À tous les Arbitres qui officient en D1 et D2

Rappels FMI :

Contrôle des éducateurs

Tous les arbitres officiant en D1 et D2 seniors ont l'obligation de vérifier la présence et l'identité des éducateurs désignés officiellement.

Une nouvelle liste sera transmise à tous les arbitres par voie de mail.

Ils doivent donc **vérifier leur inscription et leur identité** (via la FMI) avant le match, et **s'assurer de leur présence sur le banc durant tout le match**.

En fin de rencontre, ils doivent noter sur la FMI, dans la rubrique REGLEMENTS LOCAUX : -

Si les 2 éducateurs désignés étaient présents

Inscrire « pour le club A, Mr X présent, pour le club B, Mr Y présent » (remplacer A et B par le nom des équipes, et X et Y par le nom des éducateurs)

Si l'un des 2 éducateurs désignés était absent

Inscrire par exemple « pour le club A, Mr X absent, pour le club B, Mr Y présent » (remplacer A et B par le nom des équipes, et X et Y par le nom des éducateurs)

RAPPEL

Les arbitres de catégorie D1 et D2 doivent effectuer 2 contrôles concernant les arbitres jeunes du district, merci de donner vos disponibilités au responsable des observateurs qui est Jacques CHARLES.

D'autre part tous les arbitres doivent se connecter sur MyFFF pour les désignations jusqu'au **samedi matin 10h** pour tenir compte des rectificatifs ou changements de dernière minute.

De même, toutes les absences prévisibles doivent être exclusivement saisies dans MyFFF (indisponibilités).

Les absences de dernières minutes signifiées par téléphone doivent être confirmées par mail.

RAPPEL PAIEMENTS ET RAPPORTS DISCIPLINAIRES

Les arbitres doivent produire un reçu officiel lorsqu'ils sont payés par les clubs sur les compétitions qui ne sont pas concernés par la caisse de péréquation.

Le formulaire se trouve sur le site du District, rubrique arbitrage, indemnités et frais (puis reçu).

L'adresse de l'arbitre (commune) est impérative.

Tout document non-conforme peut se voir refuser par un club.

Concernant les rapports de matchs pour la commission de discipline du district ils doivent être effectués sur le formulaire officiel se trouvant sur le site du district, rubrique Arbitrage, docs arbitres, rapport circonstancié, à remplir directement sur l'ordinateur et à envoyer à l'adresse indiquée au-dessus du document au district commission de discipline.

3ème et dernier Stage de Formation Initiale à l'Arbitrage Saison 2018/2019

Veillez prendre note de la dernière session de Stage d'entrée dans l'arbitrage qui aura lieu du 15 au 17 avril 2019 au Stade des Mûriers, 1184 Rue du Vernay, 38300 Nivolas-Vermelle. Il s'agit d'une formation en internat : hébergement et restauration inclus dans le coût de formation.

Horaires : ACCUEIL à 8H le lundi 15 avril ; FIN à 18H le mercredi 17 avril.

Et formation administrative complémentaire pour ceux qui auront réussi, le samedi 20 avril 2019 au District de l'Isère de Football, 2 bis rue Pierre de Coubertin, 38360 Sassenage. (Formation Administrative : 8H-13H le samedi 20 avril 2019).NOTA : dossier avec éléments à fournir sur le site du District, rubrique ARBITRAGE.

TABLEAU DES CANDIDATS INSCRITS (ci-dessous)

NOM	Prénom	Date nais.	Club qui inscrit le candidat	Observation
AKSOY	Emre	17/10/1997	FC LA SURE	Dossier complet
BARRIERE	EDDY	12/08/1999	2 ROCHERS	Dossier complet
BENDIHAJ	AZIZ	08/11/1989	AS FONTAINE	Dossier complet
CHAMMY	BADR	23/02/2002	BOURGOIN FC	Dossier complet
CHOKOR	Ahmad	04/07/1992	ST PAUL VARCES	Dossier complet
DESTRAS	Tristan	06/01/2006	UNIFOOT	Dossier complet
DI CHIARO	Yann	13/05/1991	POISAT	Dossier complet
DJONDO	WILLIAM	13/11/1985	CESSIEU	Dossier complet
EL YOURI	MEHDI	01/05/2002	FC PONT DE CLAIX	Dossier complet
GHANDOUR	Lucas	18/11/1996	ENTENTE FOOT ETANGS	Dossier complet
GUFFROY	PAUL	09/06/1986	CESSIEU	Dossier complet
LECOMPTE	GARY	13/01/2004	SEYSSINS	Dossier complet
LUCHINI	Corentin	19/10/2001	AS DOMARIN	Dossier complet
MIMOUN	AMAR	12/06/2000	VALLEE GRESSE	Dossier complet
OULARE	IBRAHIMA	05/07/2000	ASJF DOMENE	Dossier complet
OZTURK	YAKUP	01/02/1996	AS SEREZIN	Dossier complet
PENEL	Donovan	03/04/2003	VINAY	Dossier complet
ROMANGIN	Pierre	25/06/1999	MIRIBEL	Dossier incomplet
SINTIVE	CORENTIN	26/08/2001	ASJF DOMENE	Dossier complet
SOQUET	Matthias	14/05/1993	ST PAUL VARCES	Dossier complet
ZANCANARO	SANDRO	23/10/2003	VINAY	Dossier complet

COURRIERS DIVERS :

FFF /FOOT 2000 : Indisponibilités Arbitres/ Observateurs.

Commission de Discipline : fiches navettes, pris note, transmis au responsable concerné.

LAURA FOOT COMPETITIONS : demande de désigner 2 AA match U19 **R2** , du 14/04/2019 – SEYSSINEY / ANNECY LE VIEUX . Transmis au responsable concerné pour suite à donner.

CDA ISERE : convocation en audition le 23 avril 2019 à 19h30 par courriers électroniques avec AR envoyés aux arbitres concernés.

COURRIERS CLUBS :

ESPOIR FUTSAL 38 : Confirmation et demande d'un arbitre du match FUTSAL D1 le samedi 04/05/2019 à 20h30 au gymnase ST ALBAN DE ROCHE.

Match ESPOIR FUTSAL 38 / FUTSAL PICASSO 2.Voir pour prévenir l'arbitre et le club recevant.

UO PORTUGAL : demande de changement d'arbitre, match Séniors D3 PA, du 14/04/2019, à 15h00, UO PORTUGAL /LA MURETTE 2, l'arbitre ayant fait le même club le dimanche d'avant ? Transmis au responsable concerné pour suite à donner.

FC CLAIX : demande arbitre et délégué, match U 15 D3 PA - ST GEORGES DE COMMIERS – CLAIX du samedi 13/04/2019, Transmis au responsable concerné pour suite à donner pour l'arbitre. Concerne la commission de délégation pour le délégué.

ST MARTIN D'URIAGE : demande arbitre et délégué, match U 15 D3 PB - ST MARTIN D'HERES / FCSTMU du samedi 13/04/2019, Transmis au responsable concerné pour suite à donner pour l'arbitre. Concerne la commission de délégation pour le délégué.

AS CESSIEU : demande arbitres matchs catégorie séniors D5 PD à priori tous les matchs à venir de la poule, Transmis au responsable concerné pour suite à donner dans la mesure de ses possibilités.

US RUY MONTCEAU : demande arbitre match séniors 2 - FLACHERES / RUY MONTCEAU Transmis au responsable concerné pour suite à donner dans la mesure de ses possibilités.

CS FARAMANS : demande arbitre match séniors D6 P D du 05/05/2019 à 13h00 - TURCS VERPILLIERE 2 / CS FARAMANS 2, Transmis au responsable concerné pour suite à donner dans la mesure de ses possibilités.

FOOT LES ETANGS : demande arbitre match VETERANS COUPE à 8 NORD ISERE. Le 19/avril /2019 à 21h00 : BEAUVOIR1 / ENTENTE FOOT LES ETANGS 1. Transmis au responsable concerné pour suite à donner.

US BEAUVOIR : demande arbitre match séniors D6 P D du 14/04/2019 - CHEYSSIEU 2 / US BEAUVOIR 2, Transmis au responsable concerné pour suite à donner dans la mesure de ses possibilités.

FC VALLEE DE L'HIEN 38 : confirmation réserve technique, match D3 PD du 07/04/2019, MOS3R 3 / FC VALLEE DE L'HIEN, transmis au responsable concerné pour suite à donner.

US REVENTIN : nous signale que le match seniors D5 PE : REVENTIN 3 / uni foot 3 n'aura pas lieu car l'équipe visiteuse est forfait. Transmis au responsable concerné pour récupérer l'arbitre et lui donner une nouvelle désignation concerne Mr SAIGHI Alla.

ST SIMEON DE BRESSIEUX : nous avons bien pris note de votre courrier, mais n'avons pas apporté de réponse car cela concerne les décisions des arbitres qui sont prises au cas par cas lors de leurs rencontres et les déplacements effectués dans les clubs du district. Il faut savoir que les arbitres doivent appliquer les mêmes consignes et les mêmes sanctions s'il y a lieu lors de leur déplacement et sur une rencontre sans discrimination envers un club ou un joueur. La commission de discipline du district qui a répondu à votre courrier est la seule juge pour prendre des décisions relatives aux rapports d'arbitres.

COURRIERS ARBITRES :

MASIA Patrice : pris note de votre courrier, transmis au responsable concerné pour suite à donner.

BRIOUA Mourad : pris note et merci de nous signaler l'absence de l'arbitre du match : ST MARCELLIN/ST CASSIEN D4. Transmis au responsable concerné pour suite à donner.

BONNAIRE Valentin : courrier de démission, remerciements pour les services rendus à la cause de l'arbitrage.

FARES Mourad : demande pour la saison 2019-2020 de réintégrer l'arbitrage au centre, Transmis au responsable concerné pour suite à donner.

IMBALA Ali : demande pour la saison 2019-2020 de devenir arbitre assistant, Transmis au responsable concerné pour suite à donner.

VIVIEN Arnaud : rapport d'observation, pris note, transmis au responsable concerné.

JALLAMION Olivier : nous signale que son match U 19 D2 n'a pas eu lieu à cause du forfait de l'équipe de la VALLEE DE L'HIEN. Pris note.

**ATTENTION
L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES
TES SUR LA TOUCHE
LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON**

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.